

ANNEXE 1

EQUIPE DE FRANCE ET ORGANISATION DU CALENDRIER

Article 1 - Listes Elite et Développement

La FFR établira chaque saison :

- une liste élite (la « **Liste Elite** »), composée de 30 joueurs susceptibles d'être sélectionnés en Equipe de France pour lesquels des dispositions particulières sont mises en œuvre dans la gestion de leur saison afin de favoriser la compétitivité de l'équipe de France.
- une liste développement (la « **Liste Développement** »), composée de 30 joueurs de moins de 23 ans au 1^{er} juillet de la saison à venir, à fort potentiel et susceptible d'intégrer à terme le XV de France, qui feront l'objet d'un suivi spécifique dans les conditions prévues par la Convention.

1.1. Liste Elite

La FFR publiera chaque saison la composition de la Liste Elite au plus tard le 15 mai en vue de la saison à venir. La FFR pourra publier à cette date une Liste ne comportant que 25 joueurs, et pourra dans ce cas la compléter par 5 joueurs supplémentaires dont les noms seront communiqués au plus tard le 30 juin.

Par exception, pour la saison 2016/2017, la Liste Elite de 30 joueurs sera publiée au plus tard le 11 juillet 2017. Si la LNR en fait la demande, la Liste sera publiée dès le 4 juillet.

Lors de la saison concernée, les dispositions suivantes s'appliqueront pour les joueurs composant la Liste Elite :

- Les joueurs de la Liste Elite feront l'objet d'un suivi sportif spécifique à travers :
 - l'organisation, au cours de l'intersaison et le cas échéant au cours de la saison, d'une réunion en présence du joueur, de l'entraîneur de l'Equipe de France, et de l'entraîneur du Club ;
 - le suivi d'un contrat d'objectif partagé, dont le contenu sera arrêté chaque saison par la FFR et la LNR, sur proposition d'un groupe de travail composé notamment de représentants de l'encadrement de l'Equipe de France et des clubs de TOP 14.
Le contrat d'objectif sera actualisé chaque saison selon les mêmes modalités.
Au cours de la saison, il sera complété par l'encadrement de l'Equipe de France, du club, et par le joueur et servira de support à la gestion sportive de sa saison.
- Les joueurs de la Liste Elite observeront chaque saison une intersaison organisée de façon particulière par rapport aux autres joueurs, de façon à ce qu'ils disposent de périodes de récupération et de préparation adaptées aux sollicitations et aux objectifs liées à leur statut de joueur international :
 - chaque joueur figurant sur la Liste Elite observera une période de 8 semaines consécutives sans participer à aucun match, officiel et/ou amical.
Cette période de 8 semaines débute le lendemain du dernier match de la Tournée de juin de l'Equipe de France ou, s'il n'est pas sélectionné, le lendemain du dernier match disputé avec son Club lors de la saison écoulée.
Il est précisé que le joueur pourra participer à un match officiel avec son Club programmé lors du week end clôturant la 8^{ème} semaine sans match, y compris si le match est programmé un vendredi (exemple : un joueur de la Liste Elite ayant participé au dernier match de l'Equipe de France lors de la Tournée de juin pourra participer à la 1^{ère} journée de TOP 14 programmée le 8^{ème} weekend suivant le dernier match de la Tournée).
La LNR veillera à prendre à travers ses Règlements toutes dispositions pour veiller au respect de cette obligation.

- la durée de cette période sans match, officiel et/ou amical, au cours de l'intersaison pourra être entendue à plus de 8 semaines en concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et du Club dans le cadre du suivi individualisé du joueur. La décision à cet égard appartient en dernier ressort à l'encadrement du Club.
- la participation à la Tournée de juin des joueurs figurant sur la Liste Elite fera l'objet d'une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et du Club, en considération de son niveau de sollicitation au cours de la saison écoulée et de son état physique. La décision quant à sa participation à la Tournée appartient en dernier ressort à l'encadrement de l'Equipe de France.

1.2. Liste Développement

La FFR publiera chaque saison la composition de la Liste Développement au plus tard le 15 mai en vue de la saison à venir. Si des joueurs figurant dans la Liste Développement initialement publiée le 15 mai font partie des 5 joueurs intégrés à la Liste Elite le 30 juin en application de la possibilité prévue à l'article 1.1, la Liste Développement pourra être complétée le 30 juin à hauteur du nombre de joueurs concernés.

Par exception, pour la saison 2016/2017, la Liste Développement de 30 joueurs sera publiée au plus tard le 11 juillet 2017. Si la LNR en fait la demande, la Liste sera publiée dès le 4 juillet.

Les joueurs de la Liste Développement feront l'objet d'un suivi sportif spécifique au travers :

- l'organisation, au cours de l'intersaison et le cas échéant au cours de la saison, d'une réunion en présence du joueur, de l'entraîneur de l'Equipe de France, et de l'entraîneur du Club ;
- Le suivi d'un contrat d'objectif partagé, dont le contenu sera arrêté chaque saison par la FFR et la LNR, sur proposition d'un groupe de travail composé notamment de représentants de l'encadrement de l'Equipe de France et des clubs de TOP 14.
Le contrat d'objectif sera actualisé chaque saison selon les mêmes modalités.
Au cours de la saison, il sera complété par l'encadrement de l'Equipe de France, du club, et par le joueur et servira de support à la gestion sportive de sa saison.

Article 3 - Conditions et périodes de sélection des joueurs dans le XV de France

Pour chacune des saisons, les périodes de sélection des joueurs dans le XV de France seront les suivantes :

3.1. Saison 2016/2017

3.1.1. Stage de préparation au mois de septembre 2016

La FFR pourra réunir en stage les 30 joueurs de la Liste Elite pour un stage de 3 jours (du dimanche au mercredi) au cours du mois de septembre 2016. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.

Les dates du stage seront fixées par la FFR après avis de la LNR ; elles seront communiquées par la FFR au plus tard le 15 juillet.

3.1.2. Deuxième stage de préparation au cours de la saison

La FFR pourra réunir en stage les 30 joueurs de la Liste Elite pour un deuxième stage de 3 jours (du dimanche au mercredi inclus) au cours de la saison. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.

Les dates du stage seront fixées d'un commun accord entre la FFR et la LNR ; elles seront communiquées par la FFR au plus tard 30 jours à l'avance.

3.1.3. Période internationale de novembre 2016

L'Equipe de France disputera 3 tests-matches les 12, 19 et 26 novembre 2016.

Pour cette période :

- 30 joueurs seront sélectionnés pour un stage de 15 jours débutant le dimanche 30 octobre et ne participeront donc pas à la 10^{ème} journée du TOP 14 programmée les 5 et 6 novembre.
- Pour le premier test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche 6 novembre (ces joueurs seront ceux sélectionnés pour le stage prévu à l'alinéa ci-dessus sauf cas de blessure).
- Pour le deuxième test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche 13 novembre.

Lors des semaines précédant chacun des deux premiers tests-matches :

- la FFR désignera le mercredi les 25 joueurs sélectionnés pour chaque match.
- Les dispositions suivantes s'appliqueront pour les 5 joueurs non sélectionnés :
 - pour ceux de ces joueurs qui figurent sur la liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la 11^{ème} et 12^{ème} journée de TOP 14 (dans ce cas, les joueurs concernés seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi). Les joueurs non remis à la disposition de leur Club pour à participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR jusqu'au test-match ;
 - ceux de ces joueurs qui ne figurent pas sur la liste Elite seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi. Leur participation à la journée de TOP 14 lors du weekend concerné relève de la décision du Club ;
 - dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.
- Pour le troisième test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche 20 novembre jusqu'au match (aucune journée de TOP 14 n'étant programmée). Les joueurs seront remis à la disposition de leur club le dimanche 27 novembre¹.

3.1.4. Tournoi des 6 Nations 2017

L'Equipe de France disputera 5 matches dans le cadre du Tournoi des 6 Nations 2017 (ci-après « le Tournoi »).

Pour cette période, les dispositions suivantes s'appliqueront:

- La FFR sélectionnera 30 joueurs pour un stage de 15 jours à compter du dimanche 22 janvier. Ces joueurs ne participeront donc pas à la 17^{ème} journée du TOP 14 programmée les 28 et 29 janvier.
- Pour chacun des cinq matches du Tournoi, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - La FFR sélectionnera 30 joueurs le dimanche précédent chaque match (pour le premier match, ces joueurs seront ceux sélectionnés pour le stage prévu à l'alinéa ci-dessus sauf cas de blessure) ;
 - Lors des semaines précédant chacun des cinq matches du Tournoi :
 - la FFR désignera le mercredi les 25 joueurs sélectionnés pour chaque match.
 - Les dispositions suivantes s'appliqueront pour les 5 joueurs non sélectionnés :

Si une journée de TOP 14² est programmée lors du weekend concerné :

¹ Dans l'hypothèse où un match reporté de TOP 14se déroulerait lors de ce week end, il sera fait application pour le(s) joueur(s) des clubs concernés ne figurant pas dans les 25 joueurs retenus pour le test match des mêmes dispositions que celles applicables lors des weekends des deux premiers test-matches

² Où le cas échéant un match reporté de TOP 14 – dans ce cas, les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement pour les joueurs des clubs concernés

- pour ceux de ces joueurs qui figurent sur la liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la journée de TOP 14 si une journée est programmée (dans ce cas, les joueurs concernés seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi). Les joueurs non remis à la disposition de leur Club pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR jusqu'au match du Tournoi;
- ceux de ces joueurs qui ne figurent pas sur la liste Elite seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi. Leur participation à la journée de TOP 14 lors du weekend concerné relève de la décision du Club ;
- dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

S'il n'y a pas de journée de TOP 14 programmée lors du weekend concerné, les 5 joueurs resteront à la disposition de la FFR jusqu'au match du Tournoi.

- Lors des semaines des 13 et 27 février qui précèdent un weekend sans match du Tournoi, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - Parmi les 30 joueurs sélectionnés en vue du match suivant du Tournoi (3^{ème} match du Tournoi pour la semaine du 13 février, 4^{ème} match pour la semaine du 20 février) et qui figurent sur la Liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la journée de TOP 14 (18^{ème} journée programmée les 18 et 19 février, et 19^{ème} journée programmée les 4 et 5 mars). L'entraîneur de l'Equipe de France communiquera sa décision au joueur au Club concerné et au joueur au plus tard le lundi à 18 heures précédant la journée. Ceux de ces joueurs non remis à la disposition de leur Club pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR au cours de la semaine et du weekend concerné.
 - La participation aux 18^{ème} et 19^{ème} journées de TOP 14 des joueurs sélectionnés pour le match suivant du Tournoi mais ne figurant pas sur la Liste Elite relève de la décision du Club.
 - Dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

3.1.5. Période internationale de juin 2017

L'Equipe de France disputera 3 matches en Afrique du Sud les 10, 17 et 24 juin 2017.

La FFR pourra sélectionner pour cette tournée un groupe de 35 joueurs, compte tenu de la programmation, à titre exceptionnel, de la finale du TOP 14 le dimanche 4 juin 2017.

Les joueurs non finalistes seront mis à la disposition de la FFR dès la semaine du lundi 29 mai Afrique du Sud. Les joueurs finalistes du TOP 14 rejoindront le groupe dès le lendemain de la finale.

3.2. Saison 2017/2018

3.2.1. Stage de préparation au mois de septembre 2017

La FFR pourra réunir en stage les 30 joueurs de la Liste Elite pour un stage de 3 jours (du dimanche au mercredi) au cours du mois de septembre 2017. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.

Les dates du stage seront fixées par la FFR après avis de la LNR ; elles seront communiquées par la FFR au plus tard le 15 juillet.

3.2.2. Deuxième stage de préparation au cours de la saison

La FFR pourra réunir en stage les 30 joueurs de la Liste Elite pour un deuxième stage de 3 jours (du dimanche au mercredi inclus) au cours de la saison. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.

Les dates du stage seront fixées d'un commun accord entre la FFR et la LNR ; elles seront communiquées par la FFR au plus tard 30 jours à l'avance.

3.2.3. Période internationale de novembre 2017

L'Equipe de France disputera 3 tests-matches les 11, 18 et 25 novembre 2017.

Pour cette période :

- 30 joueurs seront sélectionnés pour un stage débutant le dimanche situé 14 jours avant le premier test-match. Ces 30 joueurs ne participeront pas à la journée du TOP 14 programmée le weekend précédent le premier test-match.
- Pour le premier test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche précédant le match (ces joueurs seront ceux sélectionnés pour le stage prévu à l'alinéa ci-dessus sauf cas de blessure).
- Pour le deuxième test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche précédant le match.
- Pour le troisième test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche précédant le match.
- Lors des semaines précédant chacun des trois tests-matches :
 - la FFR désignera le mercredi les 25 joueurs sélectionnés pour chaque match.
 - Les dispositions suivantes s'appliqueront pour les 5 joueurs non sélectionnés :

Si une journée de TOP 14³ est programmée lors du weekend concerné :

- pour ceux de ces joueurs qui figurent sur la liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la journée de TOP 14 si une journée est programmée (dans ce cas, les joueurs concernés seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi). Les joueurs non remis à la disposition de leur Club pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR jusqu'au test-match ;
- ceux de ces joueurs qui ne figurent pas sur la liste Elite seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi. Leur participation à la journée de TOP 14 lors du weekend concerné relève de la décision du Club ;
- dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

S'il n'y a pas de journée de TOP 14 programmée lors du weekend concerné, les 5 joueurs resteront à la disposition de la FFR jusqu'au test-match.

- Les joueurs sélectionnés pour le troisième test-match seront remis à la disposition de leur club le lendemain du match.

3.2.4. Tournoi des 6 Nations 2018

L'Equipe de France disputera 5 matches dans le cadre du Tournoi des 6 Nations 2018 (ci-après « le Tournoi »).

Pour le Tournoi 2018, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- La FFR sélectionnera 30 joueurs pour un stage débutant le dimanche situé 14 jours avant le premier match du Tournoi. Ces 30 joueurs ne participeront pas à la journée du TOP 14 programmée le weekend précédent le premier match du Tournoi.
- Pour chacun des cinq matches du Tournoi, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - La FFR sélectionnera 30 joueurs le dimanche précédant chaque match (pour le premier match, ces joueurs seront ceux sélectionnés pour le stage prévu à l'alinéa ci-dessus sauf cas de blessure) ;

³ Où le cas échéant un match reporté de TOP 14 – dans ce cas, les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement pour les joueurs des clubs concernés

- Lors des semaines précédant chacun des cinq matches du Tournoi :
 - o la FFR désignera le mercredi les 25 joueurs sélectionnés pour chaque match.
 - o Les dispositions suivantes s'appliqueront pour les 5 joueurs non sélectionnés :

Si une journée de TOP 14⁴ est programmée lors du weekend concerné :

- pour ceux de ces joueurs qui figurent sur la liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la journée de TOP 14 si une journée est programmée (dans ce cas, les joueurs concernés seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi). Les joueurs non remis à la disposition de leur Club pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR jusqu'au match du Tournoi;
- ceux de ces joueurs qui ne figurent pas sur la liste Elite seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi. Leur participation à la journée de TOP 14 lors du weekend concerné relève de la décision du Club ;
- dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

S'il n'y a pas de journée de TOP 14 programmée lors du weekend concerné, les 5 joueurs resteront à la disposition de la FFR jusqu'au match du Tournoi.

- Lors de chacune des deux semaines situées pendant la période du Tournoi et qui précèdent un weekend sans match du Tournoi, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - Parmi les 30 joueurs sélectionnés en vue du match suivant du Tournoi (3^{ème} et 4^{ème} match) et qui figurent sur la Liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur Club pour participer aux journées de TOP 14 programmées lors des deux weekend sans match du Tournoi. L'entraîneur de l'Equipe de France communiquera sa décision au joueur au Club concerné et au joueur au plus tard le lundi à 18 heures précédant la journée. Ceux de ces joueurs non remis à la disposition pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR au cours de la semaine et du weekend concerné.
 - La participation aux deux journées de TOP 14 programmées lors des weekends sans match du Tournoi des joueurs sélectionnés pour le match suivant du Tournoi mais ne figurant pas sur la Liste Elite relève de la décision du Club.
 - Dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

3.2.5. Période internationale de juin 2018

L'Equipe de France disputera 3 test-matches les 9, 16 et 23 juin 2018 en Nouvelle Zélande.

La FFR pourra sélectionner pour cette tournée un groupe de 30 à 35 joueurs.

Les joueurs non finalistes pourront être sélectionnés dès le lundi précédant la Finale du TOP 14 qui aura lieu lors du week end des 2 – 3 juin 2018. Les joueurs finalistes du TOP 14 rejoindront le groupe dès le lendemain de la finale.

3.3. Saison 2018/2019

3.3.1. Stage de préparation au mois de septembre 2018

La FFR pourra réunir en stage les 30 joueurs de la Liste Elite pour un stage de 3 jours (du dimanche au mercredi) au cours du mois de septembre 2017. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.

⁴ Où le cas échéant un match reporté de TOP 14 – dans ce cas, les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement pour les joueurs des clubs concernés

Les dates du stage seront fixées par la FFR après avis de la LNR ; elles seront communiquées par la FFR au plus tard le 15 juillet.

3.3.2. Deuxième stage de préparation au cours de la saison

La FFR pourra réunir en stage les 30 joueurs de la Liste Elite pour un deuxième stage de 3 jours (du dimanche au mercredi inclus) au cours de la saison. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.

Les dates du stage seront fixées d'un commun accord entre la FFR et la LNR ; elles seront communiquées par la FFR au plus tard 30 jours à l'avance.

3.3.3. Période internationale de novembre 2018

L'Equipe de France disputera 3 tests-matches les 10, 17 et 24 novembre 2018.

Pour cette période :

- 30 joueurs seront sélectionnés pour un stage débutant le dimanche situé 14 jours avant le premier test-match. Ces 30 joueurs ne participeront pas à la journée du TOP 14 programmée le weekend précédent le premier test-match.
- Pour le premier test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche précédant le match (ces joueurs seront ceux sélectionnés pour le stage prévu à l'alinéa ci-dessus sauf cas de blessure).
- Pour le deuxième test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche précédant le match.
- Pour le troisième test-match, 30 joueurs seront sélectionnés à compter du dimanche précédant le match.
- Lors des semaines précédant chacun des trois tests-matches :
 - la FFR désignera le mercredi les 25 joueurs sélectionnés pour chaque match.
 - Les dispositions suivantes s'appliqueront pour les 5 joueurs non sélectionnés :

Si une journée de TOP 14⁵ est programmée lors du weekend concerné :

- pour ceux de ces joueurs qui figurent sur la liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la journée de TOP 14 si une journée est programmée (dans ce cas, les joueurs concernés seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi). Les joueurs non remis à la disposition de leur Club pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR jusqu'au test-match ;
- ceux de ces joueurs qui ne figurent pas sur la liste Elite seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi. Leur participation à la journée de TOP 14 lors du weekend concerné relève de la décision du Club ;
- dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

S'il n'y a pas de journée de TOP 14 programmée lors du weekend concerné, les 5 joueurs resteront à la disposition de la FFR jusqu'au test-match.

- Les joueurs sélectionnés pour le troisième test-match seront remis à la disposition de leur club le lendemain du match.

3.3.4. Tournoi des 6 Nations 2019

L'Equipe de France disputera 5 matches dans le cadre du Tournoi des 6 Nations 2019 (ci-après « le Tournoi »).

⁵ Où le cas échéant un match reporté de TOP 14 – dans ce cas, les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement pour les joueurs des clubs concernés

Pour le Tournoi 2019, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- La FFR sélectionnera 30 joueurs pour un stage débutant le dimanche situé 14 jours avant le premier match du Tournoi. Ces 30 joueurs ne participeront pas à la journée du TOP 14 programmée le weekend précédent le premier match du Tournoi.
- Pour chacun des cinq matches du Tournoi, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - La FFR sélectionnera 30 joueurs le dimanche précédent chaque match (pour le premier match, ces joueurs seront ceux sélectionnés pour le stage prévu à l'alinéa ci-dessus sauf cas de blessure) ;
 - Lors des semaines précédant chacun des cinq matches du Tournoi :
 - la FFR désignera le mercredi les 25 joueurs sélectionnés pour chaque match.
 - Les dispositions suivantes s'appliqueront pour les 5 joueurs non sélectionnés :

Si une journée de TOP 14⁶ est programmée lors du weekend concerné :

- pour ceux de ces joueurs qui figurent sur la liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur club pour participer à la journée de TOP 14 si une journée est programmée (dans ce cas, les joueurs concernés seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi). Les joueurs non remis à la disposition de leur Club pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR jusqu'au match du Tournoi;
- ceux de ces joueurs qui ne figurent pas sur la liste Elite seront remis à la disposition de leur Club le mercredi en fin d'après-midi. Leur participation à la journée de TOP 14 lors du weekend concerné relève de la décision du Club ;
- dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

S'il n'y a pas de journée de TOP 14 programmée lors du weekend concerné, les 5 joueurs resteront à la disposition de la FFR jusqu'au match du Tournoi.

- Lors de chacune des deux semaines situées pendant la période du Tournoi et qui précèdent un weekend sans match du Tournoi, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - Parmi les 30 joueurs sélectionnés en vue du match suivant du Tournoi (3^{ème} et 4^{ème} match) et qui figurent sur la Liste Elite, l'entraîneur de l'Equipe de France décidera de ceux remis à la disposition de leur Club pour participer aux journées de TOP 14 programmées lors des deux weekends sans match du Tournoi. L'entraîneur de l'Equipe de France communiquera sa décision au joueur au Club concerné et au joueur au plus tard le lundi à 18 heures précédant la journée. Ceux de ces joueurs non remis à la disposition pour participer à la journée de TOP 14 resteront à la disposition de la FFR au cours de la semaine et du weekend concerné.
 - La participation aux deux journées de TOP 14 programmées lors des weekends sans match du Tournoi des joueurs sélectionnés pour le match suivant du Tournoi mais ne figurant pas sur la Liste Elite relève de la décision du Club.
 - Dans les deux cas, une concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement du Club devra avoir lieu préalablement à la prise de décision.

3.3.5. Période internationale de juin 2019

Aucun match de l'Equipe de France n'aura lieu au mois de juin 2019.

⁶ Où le cas échéant un match reporté de TOP 14 – dans ce cas, les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement pour les joueurs des clubs concernés

3.4. Saison 2019/2020

3.4.1. Préparation et participation à la Coupe du Monde 2019

La FFR pourra sélectionner pour la préparation de la Coupe du Monde un groupe de 36 joueurs à compter du 1^{er} juillet, dans le respect des dispositions de l'annexe 7 de la Convention collective du rugby professionnel. Il est à ce titre expressément convenu que les aménagements à la période de 4 semaines consécutives sans présence au Club prévue par la Convention collective du rugby professionnel qui pourraient être apportés pour les joueurs figurant dans ce groupe ne pourront se traduire par l'attribution de périodes additionnelles de congés ou « sans présence au club » pour les joueurs concernés à l'issue de la Coupe du Monde.

La FFR pourra sélectionner pour participer à la Coupe du Monde le nombre de joueurs autorisés par World Rugby. Sauf en cas de blessure nécessitant un remplacement pendant le stage de préparation, les joueurs sélectionnés pour la Coupe du Monde seront choisis parmi les 36 joueurs ayant effectué la période de préparation.

Les joueurs non retenus – parmi le groupe participant à la Coupe du Monde seront remis à la disposition de leur club le dimanche suivant le deuxième match de préparation de l'Equipe de France.

Les joueurs participant à la Coupe du Monde seront remis à la disposition de leur club dans les 3 jours suivant le dernier match de l'équipe de France dans la compétition.

3.4.2. Tournoi des 6 Nations 2020

L'Equipe de France disputera 5 matches dans le cadre du Tournoi des 6 Nations 2020 (ci-après « le Tournoi »).

Pour cette période :

- La FFR pourra sélectionner 30 joueurs pour un stage de trois jours (du dimanche au mercredi) au cours du mois de janvier 2020. Ce stage sera programmé lors de la semaine débutant 14 jours avant le premier match du Tournoi. Les joueurs rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi.
- La FFR sélectionnera 30 joueurs à compter du dimanche précédant chacun des 5 matches du Tournoi.
- Lorsqu'une journée de TOP 14 est programmée le week-end d'un match du Tournoi, les 5 joueurs non sélectionnés pour ce match rejoindront leur Club le mercredi en fin d'après-midi et pourront disputer la journée de TOP 14 avec leur Club.
- Lorsqu'il n'y a pas de journée de TOP 14 programmée le week-end d'un match du Tournoi, la FFR pourra conserver le groupe de 30 joueurs jusqu'au lendemain du match.

Par ailleurs, les joueurs de l'équipe de France pourront disputer les deux journées de TOP 14 programmées lors des deux week-ends situés pendant la période du Tournoi lors desquels aucun match du Tournoi n'a lieu.

3.4.3. Période internationale de juin 2020

L'organisation du calendrier international après la Coupe du Monde 2019 étant en cours de discussion au sein de World Rugby et le calendrier des éventuels matches de l'Equipe de France en juin 2020 n'étant par conséquent pas connus à la date de la conclusion de la Convention, les conditions de mise à disposition des joueurs en Equipe de France pour la période internationale de juin 2020 feront l'objet d'un accord ultérieur entre les Parties dès lors que le calendrier international sera officiellement établi par World Rugby.

3.5. Dispositions générales relatives aux périodes de mise à disposition

3.5.1. Le présent accord fixe pour chacune des 4 saisons les conditions particulières de mise à disposition des joueurs en Equipe de France en aménageant celles prévues par la Règle 9 de l'World Rugby dans un sens plus favorable à l'Equipe de France. Ainsi, les dispositions relatives aux périodes de mise à disposition prévues par la Règle 9 et non expressément reprises dans la Convention ne s'appliquent pas. Par ailleurs, en cas d'évolution de la Règle 9 de l'World Rugby pendant la Convention, les termes du présent accord resteront en toute hypothèse applicables jusqu'à l'intervention d'un éventuel accord entre les Parties sur sa modification.

3.5.2. Lorsque la présente annexe prévoit que la période de mise à disposition ou de sélection (stage ou rassemblement avant un match) débute un dimanche et qu'un joueur sélectionné dispute un match avec son Club lors du dimanche concerné, il rejoindra l'équipe de France dès que possible après le match (le dimanche soir ou le lundi matin).

3.5.3. La FFR informera les joueurs, les Clubs, et la LNR des sélections 7 jours avant le début de chacune des périodes de sélection. Par ailleurs, lorsque des matches sont programmés lors de week-ends successifs, la FFR pourra modifier la liste des joueurs sélectionnés d'un match à l'autre sans respecter le délai prévu ci-dessus.

Article 4 - Dispositions applicables aux autres équipes de France et aux Barbarians Français

4.1. Moins de 20 ans

Lors de chacune des saisons couvertes par la Convention, les joueurs pourront être sélectionnés en équipe de France des Moins de 20 ans dans les conditions suivantes :

- Pour la période du Tournoi des 6 Nations : un groupe de 25 joueurs sera mis à disposition 5 jours francs avant chacun des matches comptant pour le Tournoi des 6 Nations des moins de 20 ans (5 matches) ;
- Pour le championnat du Monde des moins de 20 ans : un groupe de 30 joueurs au maximum sera mis à disposition 2 semaines avant le début de la compétition et jusqu'au terme de celle-ci.

4.2. France Développement

Les Parties conviendront, le cas échéant, pendant la durée de la Convention des conditions de mise à disposition de joueurs âgés de moins de 23 ans⁷ évoluant dans les Clubs professionnels en équipe « France Développement » pour une participation à des matches programmés lors des périodes internationales de juin 2017 et juin 2018.

Cet accord sera applicable après approbation des Comités Directeurs de la FFR et de la LNR.

4.3. Barbarian Rugby Club

Les conditions de sélection de cette équipe seront fixées dans un accord tripartite conclu entre la FFR, la Ligue Nationale de Rugby et le Barbarian Rugby Club.

Article 5 - Calendrier du TOP 14

Les Parties conviennent des principes ci-dessous concernant les calendriers du TOP 14.

Pour chacune des saisons couvertes par la Convention, des journées de TOP 14 pourront être programmées lors des périodes internationales.

5.1. Saison 2016/2017

Le calendrier du TOP 14 de la saison 2016/2017a d'ores et déjà été adopté à la date de la conclusion de la Convention. La finale aura lieu le dimanche 4 juin 2017.

⁷ Au 1^{er} juillet de la saison concernée

5.2. Saison 2017/2018

La finale du TOP 14 sera fixée le weekend des 2 et 3 juin 2018.

5.3. Saison 2018/2019

Compte tenu de l'absence de tournée internationale en juin 2019, la finale du TOP 14 pourra être fixée par la LNR jusqu'au weekend des 15 et 16 juin 2019.

5.4 Saison 2019/2020

L'organisation du calendrier international après la Coupe du Monde 2019 étant en cours de discussion au sein de World Rugby et le calendrier des éventuels matches de l'Equipe de France en juin 2020 n'étant par conséquent pas connus à la date de la conclusion de la Convention, la date de la finale du TOP 14 de la saison 2019/2020 fera l'objet d'un accord ultérieur entre les Parties dès lors que le calendrier international sera officiellement établi par World Rugby.